



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Programme européen LEADER 2020

Pays du Perche ornais

PROGRAMME D' ACTIONS



Pays
Perche
Ornais



FICHES ACTIONS

<i>INNOVATION NUMERIQUE</i>	<i>p.3</i>
<i>EXPERIMENTATION LOGEMENTS</i>	<i>p.4</i>
<i>COORDINATION DES TRANSPORTS</i>	<i>p.5</i>
<i>ACTIONS AGRICOLES COLLECTIVES</i>	<i>p.6</i>
<i>STRUCTURATION TOURISTIQUE</i>	<i>p.7</i>
<i>COOPERATIONS ECONOMIQUES</i>	<i>p.8</i>
<i>PROJET TERRITORIAL ENERGIES RENOUVELABLES</i>	<i>p.9</i>
<i>ACCOMPAGNEMENT RENOVATION THERMIQUE</i>	<i>p.10</i>
<i>COOPERATION</i>	<i>p.11</i>

Enveloppe LEADER = 1 648 932 €

Fiche 1 : INNOVATION NUMERIQUE dans les services au public, les services touristiques, les entreprises et les exploitations agricoles.

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Des services plus accessibles et attractifs
- └ Une offre d'accueil plus innovante
- └ Création d'entreprises et développement des emplois liés au numérique

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

LEADER soutient des **projets structurants** associant le plus grand nombre d'acteurs du territoire **de façon multisectorielle** et en recherchant la **mutualisation**. Types d'actions attendues :

– Services au public et aux entreprises

Services publics dématérialisés (plateforme de réservation des transports à la demande, des téléc centres, du portage de repas...), animation d'une plateforme de ressources numériques des médiathèques, développement de la domotique dans les services à la personne (aides à domicile, EHPAD, petite enfance...), outils numériques de concertation ou de partage des connaissances dans le cadre des politiques publiques (PNR, PLUI, SCOT...), actions territoriales de promotion des téléc centres du Perche ornais...

– Entreprises et exploitations agricoles

Projet mutualisé de plateforme de vente en ligne dans le cadre d'unions commerciales ou de groupements d'entreprises et d'exploitations agricoles...

– Services touristiques et exploitations agricoles

Actions mutualisées de promotion numérique et de mise sur le marché de la Destination Perche et de ses produits locaux (applications, visites virtuelles)...

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional

Moyenne, petite et micro-entreprise au sens de la réglementation communautaire

Chambre consulaire

Association

GIE, SCIC, SCOP

Organisme de formation

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Logiciels

Matériel informatique et numérique

Mobilier

Immatériel :

Frais de personnel

Prestation externe d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études de faisabilité

Prestation externe de conception de services et outils

Coût pédagogique de formation des agents et des utilisateurs

Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum

Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

ENVELOPPE PREVUE : 100 000 €

Fiche 2 : EXPERIMENTATION pour des LOGEMENTS plus attractifs

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Diminution de la vacance
- └ Redynamisation des centres-bourgs
- └ Nouvelle offre de logements plus attractive
- └ Offre spécifique pour l'accueil de jeunes actifs

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Cette action vise à développer une offre de logements innovants répondant aux demandes de l'ensemble de la population : jeunes en formation, jeunes actifs, familles, personnes plus âgées en perte d'autonomie...

Il s'agit d'assurer une animation territoriale sur la thématique du logement dans le Perche en associant les collectivités, les bailleurs publics et privés, les entreprises locales.

Directement liée aux objectifs du SCOT, des PLUI, cette animation de territoire devra permettre de faire émerger des projets répondant aux priorités des documents d'urbanisme : attractivité et développement de la ville moyenne et des pôles secondaires, lutte contre la vacance, économie d'espace et mixité de l'habitat.

Deux domaines sont ciblés en particulier :

– la création d'une offre attractive, économe en énergie et en espace dans les pôles du territoire

Mutualisation d'un accompagnement technique des collectivités pour la remise sur le marché des logements vacants, réhabilitation expérimentale et exemplaire d'un îlot d'habitations...

– le développement d'une offre innovante répondant aux besoins de publics cibles : jeunes en apprentissage, en stage, primo-actifs, personnes âgées en perte d'autonomie...

Animation territoriale pour le logement des jeunes, création de petites unités de logements des jeunes (type Foyer de Jeunes Travailleurs), création de petits logements adaptés pour personnes âgées dans les bourgs dotés de services...

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional

Office public de l'habitat (OPH), entreprise sociale pour l'habitat, société coopérative d'HLM, entreprises publiques locales (EPL) immobilières sous forme de société d'économie mixte (SEM) ou de société publique locale (SPL)

Association

Société civile immobilière

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur

Mobilier et équipement

Immatériel :

Frais de personnel

Prestation externe d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre

Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum

Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée.

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 300 000 €

Fiche 3 : COORDINATION DES TRANSPORTS doux et propres et de l'intermodalité

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Nouveaux modes de transports doux ou propres
- └ Une intermodalité qui fonctionne
- └ Des services publics plus accessibles

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Trois domaines sont ciblés :

– le développement de l'intermodalité entre les différents moyens de transports pour différents publics (habitants, touristes, personnes âgées, actifs...)

Etude et animation mutualisée pour adapter les horaires et arrêts des différentes solutions de transports (bus, train, voie verte, covoiturage), action de sensibilisation des usagers dans les entreprises

– le développement de l'utilisation des véhicules propres dans les services et les entreprises

Commande mutualisée de véhicules électriques pour les services techniques des collectivités du Perche, mutualisation pour l'installation de bornes de recharges et systèmes d'autopartage, organisation d'un système de transport hippomobile en centre-bourg

– la création de liaisons douces reliant les services, les entreprises et les zones d'habitat

Aménagement de cheminements piétonniers et cyclables structurants dans les pôles...

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, syndicat intercommunal, établissement public, PETR, Parc naturel régional

Moyenne, petite et micro-entreprise au sens de la réglementation communautaire

Chambre consulaire

Association

GIE, SCIC, SCOP

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur

Mobilier

Equipement

Logiciels

Signalétique

Matériel de transports

Immatériel :

Frais de personnel

Prestation externe d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre

Prestation externe de conception d'outils

Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum

Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée.

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 95 000 €

Fiche 4 : ACTIONS AGRICOLES COLLECTIVES, solidaires et durables

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Des exploitations d'élevage préservées
- └ Une augmentation du chiffre d'affaires en circuits courts et sur des productions à forte valeur ajoutée
- └ Un maintien des emplois agricoles

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Cette action LEADER vise à innover et expérimenter pour mener des actions collectives de soutien à l'agriculture locale. La mise en place de nouvelles organisations plus solidaires et une approche plus durable seront soutenues.

Trois domaines sont ciblés :

– les actions collectives de soutien à l'élevage valorisant l'herbe et aux productions locales

Actions collectives de valorisation du cheval percheron, abattoirs ou d'ateliers de transformation collectifs, démarches collectives de promotion des produits

– les actions pour l'appui au développement des circuits courts

Actions collectives de développement sur des débouchés locaux (restauration collective, marché de producteurs de pays), plateforme de distribution collective

– les actions collectives innovantes de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs ou au développement de nouvelles productions ou nouveaux produits transformés

Opération collective pour la réalisation d'études de marché sur des productions ou des produits transformés innovants...

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional

SCIC, SCOP

Association, CUMA, GIE, GIEE

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur

Mobilier

Equipement

Signalétique

Matériel de transports

Immatériel :

Frais de personnel

Prestation externe d'études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre

Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum

Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 189 000 €

Fiche 5 : STRUCTURATION TOURISTIQUE de la Destination Perche

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Augmentation des nuitées touristiques
- └ Créations d'emplois dans le tourisme
- └ Augmentation de la fréquentation des sites de visite et des Offices de Tourisme

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Cette action LEADER vise à construire des actions mutualisées dans des domaines identifiés comme essentiels par les acteurs du tourisme du territoire.

Deux domaines sont ciblés :

- structuration du réseau d'accueil (OTSI, sites de visite)

Mobilisation des acteurs et étude préalable, formations mutualisées, groupement de commandes pour un aménagement concerté de pôles d'accueil

- développement du tourisme à vélo et autour du cheval

Animation territoriale de l'offre « le Perche à vélo » et « le Perche à cheval »

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional
Association

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur

Mobilier

Equipement

Signalétique

Matériel de transports

Immatériel :

Frais de personnel

Prestation externe d'études de marché, d'études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre

Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum

Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 %

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 100 000 €

Fiche 6 : COOPERATIONS ECONOMIQUES s'appuyant sur les ressources locales

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Créations d'emplois dans les filières locales
- └ Transmission des entreprises locales
- └ Nouveaux produits ou services créés

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Cette action LEADER vise à appuyer la structuration de filières locales de la production jusqu'à la vente.

Quatre niveaux d'intervention pourraient être envisagés :

- animation territoriale
animation territoriale des filières
- développement de nouveaux produits ou services
études techniques et procédures de certification de produits, études de marché
- soutien aux investissements matériels
création d'une ligne de transformation
- promotion, commercialisation
campagne de communication
- formation, sensibilisation
création d'un centre de formation local, opération de démonstration auprès de consommateurs et d'utilisateurs.

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional
Moyenne, petite et micro-entreprise au sens de la réglementation communautaire
SCIC, SCOP, GIE, CUMA
Chambre consulaire
Association

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur
Mobilier
Equipement
Signalétique
Matériel de transports

Immatériel :

Frais de personnel
Prestation externe d'études de marché, de faisabilité et de maîtrise d'œuvre
Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum
Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 85 000 €

Fiche 7 : PROJET TERRITORIAL ENERGIES RENOUVELABLES : bois et méthanisation

1. EFFETS ATTENDUS

- ↳ Développement de la production d'énergies renouvelables
- ↳ Valorisation locale des énergies renouvelables
- ↳ Structuration des filières bois énergie et méthanisation

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Pour préparer le territoire à la transition énergétique et écologique, la stratégie LEADER en matière d'énergies renouvelables portera en priorité sur la biomasse : bois énergie et méthanisation.

Cette action vise à mettre en place une démarche territoriale coordonnée de développement de ces énergies renouvelables.

Deux types d'actions sont visés :

- Démarche territoriale d'étude et d'accompagnement de projets collectifs
Etude gisement, étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets de chaufferies collectives
- Actions de sensibilisation et de communication
Montage d'opérations de financement participatif d'installations d'énergies renouvelables...

Les investissements, méthaniseurs et chaudières bois, seront financés dans le cadre du PO FEDER ou du PDR FEADER voire d'autres dispositifs nationaux.

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional
SCIC, SCOP, GIE, CUMA
Association

4. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur
Mobilier
Equipement
Signalétique
Matériel de transports

Immatériel :

Frais de personnel
Prestation externe d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre
Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum
Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 100 000 €

Fiche 8 : ACCOMPAGNEMENT RENOVATION THERMIQUE des bâtiments (services, entreprises, habitat)

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Diminution de la consommation énergétique
- └ Diminution des gaz à effet de serre
- └ Augmentation du nombre de projets de rénovation thermique
- └ Diminution des charges des particuliers, des collectivités et des entreprises

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Cette action LEADER vise à mettre en place une animation territoriale pour favoriser et accompagner massivement la rénovation thermique à l'échelle du Pays.

Trois domaines d'intervention sont identifiés :

- Action collective pour la rénovation thermique des logements
Animation territoriale pour un accompagnement de proximité de la rénovation thermique des logements
- Action collective pour la rénovation thermique des bâtiments publics
Opération collective de conseils et d'accompagnement technique des collectivités
- Action collective pour la rénovation thermique des locaux d'activités
Pré-diagnostic énergétique des bâtiments d'activités des TPE, financement des investissements préconisés dans les pré-diagnostic.

3. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional
Moyenne, petite et micro-entreprise au sens de la réglementation communautaire
SCIC, SCOP, GIE

4. DÉPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Travaux et aménagement intérieur et extérieur
Equipement

Immatériel :

Frais de personnel
Prestation externe d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre
Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Fournir un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans minimum
Répondre aux critères de la grille de sélection déterminée

6. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 60 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 300 000 €

Fiche 9 : COOPERATION interterritoriale et transnationale

1. EFFETS ATTENDUS

- └ Poursuite des démarches partenariales à l'échelle du Grand Perche
- └ Développement du nombre de projets de coopération
- └ Développement de la coopération transnationale

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER du GAL du Perche ornais, des projets de coopération seront menés avec d'autres territoires limitrophes, nationaux ou européens. Ces projets doivent avoir un lien avec au moins une action des fiches précédentes.

5. BENEFICIAIRES

Commune, EPCI, établissement public, PETR, Parc naturel régional
Chambre consulaire
Association

6. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Matériel :

Mobilier, matériel
Matériel informatique
Logiciels

Immatériel :

Frais de personnel, frais de transport, d'hébergement et de restauration, frais d'interprétariat et de traduction
Frais de structure (taux forfaitaire de 15 % des dépenses salariales rattachées au projet)
Prestation externe d'études ou de conception
Frais de communication : signalétique, supports et éditions, site internet, location de salles, frais de réception, prestation

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MO de statut public :

Taux maximum d'aide publique : 100 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

MO de statut privé :

Taux maximum d'aide publique : 80 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 %
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale
Montant FEADER minimum à l'instruction : 1 500 €

Enveloppe prévue : 60 000 €